

déclare comme fait à lui-même tout ce qu'on fait aux pauvres et aux malheureux.

Or qu'est-ce qu'une Conférence de Saint-Vincent de Paul ? C'est une association d'hommes catholiques, de jeunes gens surtout qui se dévouent à l'exercice de cette charité, et à qui nulle œuvre de charité ne doit être regardée comme étrangère, bien qu'ils aient spécialement pour but la visite des familles pauvres. (1)

Une fois la semaine les membres d'une Conférence s'assemblent dans une chapelle ou dans une sacristie ou dans une résidence privée. Ils sont 30, 40, 50, quelquefois 100. Heureux de se revoir ils se serrent la main avec joie. La sérénité et la paix brillent sur tous les fronts. La plus franche cordialité et la plus parfaite union règnent parmi ces hommes que pourtant la diversité des sentiments politiques ou autres devraient, semble-t-il, diviser. On n'y connaît point la distinction de classe ou de rang : souvent l'homme de profession est assis auprès de l'ouvrier et tous ne font qu'un cœur et qu'une âme. Après ce fraternel échange de saluts et de bonnes paroles, la séance s'ouvre sur un signe du Président. C'est par quelques prières, dont l'une est au Sacré-Cœur de JÉSUS, puis par une courte lecture de piété que l'on commence. Aussitôt que le Secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, et que le Trésorier a fait connaître l'état de la caisse, vient le temps de procéder à la distribution des bons représentant des secours en nature qui varient suivant les besoins du pauvre. C'est le moment intéressant de la séance : chaque membre expose les misères et les besoins des familles qu'il visite, en fait connaître de nouvelles qu'il a découvertes et fait sa demande. Les récits sont tristes souvent, navrants parfois : un mot heureux, une saillie joyeuse vient de temps en temps, comme un rayon de soleil, éclairer les visages qui s'assombrissent. Le Président écoute, juge, consulte, et distribue les bons avec grande prudence. Puis le Trésorier,

---

(1) Règl. Art. 1er et 2e.